

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2013



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 16 janvier 2013

*Avant-projet de loi d'orientation et de programmation
pour la refondation de l'école de la République*

SOMMAIRE

AVANT-PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE.....	5
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....	6
ALLOCUTION DE M. VINCENT PEILLON, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	12
DISCUSSION GÉNÉRALE.....	20
Ostre-mer - Mme Romouli-Zouhair.....	20
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et environnement et nature - Mme Guichet.....	21
Agriculture - Mme Bernard	23
UNAF- Mme Therry.....	24
Mutualité - M. Beaudet.....	25
Artisanat - Mme Amoros-Schwartz.....	26
CFTC - M. Ibal.....	27
UNSA - M. Grosset.....	28
CGT - M. Rozet.....	30
Associations - Mme Gratacos.....	31
CGT-FO - M. Peres	32
Entreprises - M. Bernardin	34
Personnalités qualifiées - Mme Gard	35
Personnalités qualifiées - M. Aschieri	37
CFDT - Mme Houbairi	38
CFE-CGC - Mme Weber.....	39
VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS	41

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. La séance est ouverte. Le secrétaire de séance est François Fondard.

**AVANT-PROJET DE LOI D'ORIENTATION
ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION
DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE**

M. le Président. Mes Chers collègues, comme vous le savez, par lettre en date du 6 décembre 2012 nous avons été saisis par le gouvernement sur l'*Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*.

Je voudrais saluer, au banc du gouvernement, Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, accompagné de M. Alexandre Siné, directeur de cabinet, de M. Géraud Laveissière, conseiller parlementaire, de Mme Bérénice Dely, chargée de mission auprès du directeur de cabinet et de M. Jean-Paul Delahaye, directeur général de l'enseignement scolaire.

Je voudrais dire à quel point j'accorde un profond respect au travail de M. Xavier Nau, rapporteur, qui nous avait déjà remis un rapport sur les inégalités à l'école, et à l'investissement de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par M. Da Costa.

Je me permets, Monsieur le ministre, avec ma casquette d'ancien Président de l'association des maires de France, de vous dire à quel point je suis sensible à la priorité que vous accordez à relever le défi de l'éducation.

Si je dis cela avec gravité, c'est parce que l'on voit bien qu'il ne s'agit pas de savoir quel est le statut des professeurs, ni quel est le problème du financement des collectivités locales. C'est important, mais subalterne par rapport au défi que vous voulez relever. Si nous continuons à avoir un système d'échec scolaire de 150 000 enfants par an, soit 1 500 000 en dix ans - soit 750 000 chômeurs que nous acceptons de fait - ça n'est plus un problème d'éducation nationale, c'est un problème collectif de société et d'implosion de la société.

Dans ce monde médiatique, où les réseaux sont en train de diffuser n'importe quel type d'information, où l'acquisition de la connaissance pourra se faire par d'autres canaux que ceux de la République, si nous n'avons pas pour mission d'éveiller les consciences, nous risquons d'avoir des opinions qui seront livrées pieds et mains liés à des bonimenteurs, à des marchands d'illusion, à des populistes et à des extrémistes.

Je comprends parfaitement mes collègues maires qui s'interrogent sur les financements, celles et ceux qui estiment que nous n'aurons pas les moyens, etc. Je crois qu'à un moment donné, il faut que les causes transcendent les intérêts.

Vous n'êtes pas là sur un enjeu politique, Monsieur le ministre, vous êtes sur une cause de socialisation.

Je voudrais vous dire à quel point je suis sensible à votre présence, à la volonté que vous avez souhaité offrir à l'Éducation nationale, d'avoir recours aux nouveaux moyens numériques, non pas pour la modernisation ou « pour faire beau », mais parce que nos enfants aujourd'hui ne sont pas comme nous, en train de vivre avec l'ordinateur, ils sont dans l'ordinateur.

Si l'on veut leur garantir la liberté de penser, il faut leur donner les moyens de ne pas être esclave de la technologie et de la technique.

Je voudrais donc vous saluer pour votre engagement, votre détermination, saluer le Président Da Costa pour sa formidable motivation à relever le défi de l'éducation et de la culture, et remercier M. Xavier Nau et l'ensemble de la section pour la qualité du projet d'avis qu'il va maintenant vous présenter.

Enfin, je souhaiterais que nous puissions poursuivre au sein du CESE la collaboration que nous avons car, tant au niveau des entreprises que des associations, la société française ne peut plus vivre en se réfugiant derrière une notion de grandeur qui n'existe plus et où la réalité des faits est en train de faire exploser toutes les utopies, toutes les illusions.

Aujourd'hui, il est temps de déchirer le rideau des illusions. J'ai toujours été très frappé de cette affirmation des jeunes de banlieue, lorsque M. Gilles Kepel leur demandait « *Quelle est l'administration pour laquelle vous avez le plus de rejet ?* ». Ils ne répondaient pas la police, mais l'école. Si l'école apparaît comme une contrainte pour nos jeunes et non pas comme un espoir de la République, alors la République a échoué et nous portons notre part de responsabilité.

(Applaudissements)

M. le Président. J'invite Monsieur le rapporteur à bien vouloir présenter son rapport.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. Nau, rapporteur. Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Madame et Messieurs les conseillers, Monsieur le directeur général, Chers collègues, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs.

En effet, il y a un peu plus d'un an, je présentais l'avis sur les inégalités à l'école qui allait être adopté à la quasi-unanimité par notre assemblée. Je ne rappellerai pas ici le constat que nous faisons alors de l'état de notre système scolaire. Notons seulement qu'un élève sur six est en grande difficulté dans le primaire, un élève sur cinq maîtrise mal l'écrit à la sortie du collège et environ 150 000 sortent du système sans diplôme avec les conséquences que l'on sait sur

leur insertion professionnelle. Rappelons enfin l'étroite corrélation entre les inégalités scolaires et les inégalités sociales.

Nous avons formulé à l'époque un certain nombre de propositions permettant, selon nous, de renouer avec une dynamique vertueuse qui avait permis, des années 1960 aux années 1990, à l'école d'accompagner de manière positive les transformations économiques et de la société, de contribuer à corriger des inégalités de destin en allégeant le poids des déterminismes sociaux.

Nous retrouvons dans le présent projet de loi de la refondation de l'école de la République un certain de points qui vont dans le sens de ce que nous préconisons ; nous ne pouvons que nous en réjouir.

Je veux parler en particulier de la priorité quasi absolue donnée au premier degré, de la formation initiale des personnels, d'un socle commun de connaissance, de compétences et de cultures véritablement transversal aux disciplines, de la refondation de l'enseignement de l'éducation prioritaire avec un lien fort avec la politique des territoires.

Le projet de loi ne dit pas tout car tout ne relève pas du législatif et bien des mesures sont renvoyées à des décrets ou seront précisées par des circulaires. C'est en grande partie dans l'annexe au projet de loi que l'on trouvera ce qui permet de donner du sens à l'ensemble, le fil rouge pédagogique en quelque sorte, puisque cette refondation se veut d'abord pédagogique.

C'est bien dans la classe, en effet - nous en sommes convaincus - que les choses devront changer pour que chacun puisse réussir.

Le projet de loi propose de modifier le premier article du code de l'éducation qui porte sur les objectifs fondamentaux de l'école, et qui précise que « *son but est de favoriser la réussite de tous les élèves* ». Nous en sommes bien d'accord. Mais allons au bout et précisons qu'il s'agit bien de tous les élèves et ajoutons, puisqu'il s'agit également de faire partager par les élèves les valeurs de la République, que l'école doit favoriser toutes les mixités, notamment sociales, et qu'elle doit favoriser les méthodes fondées sur la coopération, sur l'aide mutuelle entre les élèves.

L'éducation prioritaire ne figure pas directement dans le projet de loi sinon de façon incidente. L'annexe, en revanche, propose de la refonder. Elle énonce des pistes concernant le zonage et le lien avec la politique de la ville. N'oublions pas cependant les zones rurales, l'allocation des moyens, la stabilisation des équipes pédagogique, la carte scolaire.

Le Conseil économique, social et environnemental demande en particulier que confirmation soit faite que le système éducatif demeure bien l'axe de ce parcours prévu et qu'en soient précisés le contenu et les modalités d'application.

Le projet de loi confirme le socle commun de connaissances et de compétences comme fondement de la scolarité obligatoire. Le CESE souscrit à cela en cohérence avec l'avis qu'il avait voté il y a un peu plus d'un an. Il notait cependant à l'époque les antagonismes autour de cette tentative de définir précisément ce qui devrait être une base commune à tous les élèves. Le CESE attire l'attention sur l'absolue nécessité que cette détermination du socle, qui

dépend désormais du domaine réglementaire, soit rapidement publiée. Les personnels doivent pouvoir donner un vrai sens à cette réforme, sens qui ne pouvait que leur échapper tant son évaluation à travers le livret de compétences avait tourné en une procédure contraignante.

Nous nous réjouissons que ce socle soit présenté de façon résolument transversale aux différentes disciplines. Cette mise en cohérence statutaire doit lui donner une meilleure visibilité et contribuer à sa bonne mise en œuvre. Le CESE souhaite que la réforme annoncée du diplôme national du brevet reflète bien cette nouvelle cohérence du socle et des programmes et que ne soient pas introduits des éléments d'évaluation qui viendraient en contradiction avec cette logique.

Concernant les lycées, nous avons bien vu que vous aviez fait le choix de ne pas engager de nouvelles réformes et laisser dérouler celle en cours. Le projet assigne désormais les mêmes finalités aux trois voies du baccalauréat, général, technologique et professionnel, consacrant ainsi une tendance à la poursuite d'études qui s'amplifie et correspond aux besoins de nos sociétés, comme l'a constaté l'avis récemment adopté par notre assemblée, *Réussir la démocratisation, l'enjeu du premier cycle*.

Nous regrettons qu'aucune disposition nouvelle permettant d'assurer l'effectivité de cet objectif ne figure dans le projet. Le CESE rappelle qu'il est indispensable de repenser les contenus et les articulations entre les diverses voies et cultures du lycée et qu'une grande attention soit portée aux liens entre lycée et enseignement supérieur.

L'orientation est à l'évidence le maillon faible de notre système éducatif et pour bien des élèves elle est vécue comme un couperet, comme la marque dévalorisante de l'échec. À cet égard, nous souscrivons tout à fait à l'objectif de diminuer par deux le nombre d'élèves sortant sans diplôme et de tout mettre en œuvre pour lutter contre le décrochage scolaire. Une part importante des emplois nouveaux devra être affectée à cette tâche. C'est un objectif très ambitieux quand on en sait la difficulté. L'objectif qui laisse pourtant comme un arrière-goût d'amertume. N'est-ce pas l'objectif du zéro décrochage qu'il faudrait viser ?

Je voudrais en premier lieu insister sur l'importance de la formation tout au long de la vie. Le diplôme initial surdétermine aujourd'hui les trajectoires professionnelles. Il faut en finir avec un tel poids. Il faut rappeler avec force qu'il est possible d'apprendre et/ou de réapprendre à tout âge et qu'une orientation n'est jamais définitive. L'orientation est en effet d'autant plus mal vécue, d'autant plus anxieuse parfois qu'elle est peu perçue comme définitive.

L'article 24 du projet instaure un parcours individuel d'information, d'orientation et découverte du monde économique et professionnel et inscrit cette démarche dans la durée, celle d'une découverte progressive par l'élève, de ses aptitudes scolaires et extra scolaires et des possibilités qui lui sont ouvertes. Il serait sans doute pertinent d'ajouter que ce parcours fait partie intégrante de la scolarité, de la formation dispensée à tous les élèves pour marquer que l'orientation ne concerne pas seulement les élèves en difficulté.

La découverte progressive par l'élève du monde économique et professionnel passe d'abord par l'information et la présentation des métiers et des professions au sein même de l'établissement, au travers des stages. Le Conseil veut pointer la difficulté fréquente à trouver des stages pour les élèves au collège comme au lycée, à faire que ces stages soient enrichissants pour tous. Il est important que les établissements nouent des relations avec les organisations de leur territoire, les entreprises, les associations, les collectivités et qu'ils soient ainsi en mesure de proposer des lieux d'accueil pour tous les élèves indépendamment des réseaux familiaux des uns ou des autres.

Le projet de loi ne dit rien du service public de l'orientation. L'annexe indique qu'il sera renforcé par une collaboration accrue entre l'État et les régions. Il ne revient pas au CESE de prononcer sur ce qui relèvera d'une autre loi. Pour autant et au-delà des aspects statutaires, le Conseil recommande de conserver un lien étroit entre l'orientation scolaire et l'orientation tout au long de la vie et de respecter chaque spécificité. Les disparités régionales en termes de richesse et de bassin d'emploi sont très importantes. En conséquence, le CESE préconise d'éviter une adaptation systématique entre orientation et emploi et de veiller à une réflexion sur les parcours professionnels dépassant le cadre régional.

La carte des formations professionnelles initiales désormais dépendra *in fine* des régions, en cohérence avec le plan régional de développement des formations professionnelles et avec les conventions annuelles d'application. Cette nouvelle répartition des compétences peut permettre une articulation plus pertinente de la formation professionnelle de l'orientation tout au long de la vie et du développement économique, social, environnemental et culturel des territoires.

Le CESE voudrait attirer l'attention sur deux points : le rôle de l'État doit rester essentiel pour garantir la diversité de l'offre de formation dans chaque région, pour éviter les exigences de mobilité abusives vis-à-vis des jeunes et pour faire en sorte que l'offre de formation ne soit pas le résultat d'une simple adaptation à l'emploi local. La convention annuelle est à cet égard un outil indispensable pour maintenir un équilibre entre les territoires.

Les personnels exerçant au sein des différentes structures, qu'elles soient publiques ou privées, ont des statuts très différents. Une plus grande cohérence entre ces structures ne saurait être le résultat d'une simple mise en concurrence dont les personnels les plus précaires feraient les frais.

L'une des principales recommandations de l'avis sur les inégalités à l'école portait sur la restauration de la formation initiale et l'amélioration de la formation continue des enseignants. Avec la priorité au premier degré, la formation initiale du personnel forme sans aucun doute l'un des deux axes du projet de loi et nous approuvons cette priorité et la création des écoles supérieures de l'éducation et du professorat - les ESPE - ; il faudra désormais s'habituer à décliner ce sigle.

Il est heureux que ces écoles assurent une formation commune à tous ces personnels et leur permette ainsi d'acquérir une culture commune à tous les personnels des équipes éducatives, en même temps que les enseignements spécifiques en fonction des métiers, des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Le CESE attire votre attention sur trois points : le premier porte sur la place du concours placé en fin de première année de master. Il risque d'hypothéquer l'unité de cette formation. Tout doit être mis en œuvre pour éviter de perdre la cohérence que tout le monde souhaite.

En deuxième lieu, il est très important que la formation des futurs enseignants des établissements privés sous contrat relève de ces ESPE. Ils doivent y recevoir une formation commune avec leurs collègues de l'enseignement public.

Enfin, le CESE attire l'attention sur la question du calendrier mis en place. Il convient de mettre en œuvre sans tarder cette formation et en même temps de donner le temps de construire une formation et un recrutement de qualité répondant aux besoins des métiers de l'éducation.

Le succès de cette refondation dépendra en grande partie de la formation continue. À cet égard, nous n'avons pas trouvé dans le projet de loi, ou son annexe, des assurances sur l'effectivité d'un effort massif en ce domaine.

D'ici la fin du quinquennat nous dit l'annexe c'est plus de 150 000 enseignants qui seront recrutés. Restent plus de 600 000 enseignants déjà en poste et qui le resteront encore de longues années. On leur demandera de mettre en œuvre les réformes demandées. Il est donc indispensable de mobiliser toutes les forces de l'institution scolaire, les futures ESPE, les corps d'inspection, les enseignants formateurs sur cet indispensable accompagnement des équipes actuellement en fonction.

L'annexe de l'avant projet de loi affirme clairement l'importance de la participation des parents. Participation à l'action éducative pour la réussite de leur enfant. L'annexe indique que la coéducation doit trouver une expression claire dans le système éducatif comme le souhaitent les parents.

Mais elle se contente d'indiquer que des actions seront conduites en ce sens avec une attention particulière pour les parents les plus éloignés de l'institution scolaire. Certes, de telles actions ne relèvent pas de la loi, mais le Conseil économique, social et environnemental voudrait insister sur l'importance de ce partenariat et les aides à y apporter pour qu'il soit réussi.

Très concrètement, il faut d'abord améliorer les horaires de rencontre avec les parents. Le développement d'horaires atypiques rend parfois très difficile la rencontre des parents, des enseignants et des enfants.

Il faut, ensuite, favoriser l'accès à l'école des parents les plus éloignés de l'institution scolaire et tenir compte de la problématique dans la formation des futurs enseignants.

Il faut également qu'un maximum de parents puisse s'approprier le sens des réformes, afin de mieux accompagner leurs enfants. Quand on sait, par exemple, la pression sociale et culturelle sur la notation, sur le bachotage, il est difficile pour l'institution d'aller contre cela. Une réflexion doit être menée en ce sens entre les responsables de l'éducation nationale, les associations de parents et les organisations d'enseignants, et cette question devrait figurer dans le projet d'établissement de chaque établissement. Je ne fais que reprendre, ici, les préconisations que nous avons formulées il y a un an.

Outre les parents, il faut également impliquer les collectivités territoriales et les associations. C'est indispensable pour mettre en œuvre les projets éducatifs locaux et organiser les activités périscolaires, pour lutter contre le décrochage, pour organiser des activités péri-éducatives, pour renforcer l'éducation prioritaire, pour articuler de la meilleure façon possible les différents modes d'accueil de la petite enfance par exemple. On a vu les difficultés qu'il fallait surmonter pour réformer la durée de la journée scolaire. Cette question est pourtant typique du partenariat que tous les acteurs doivent nouer si l'on veut développer les synergies vertueuses.

Le Conseil économique, social et environnemental préconise un accompagnement des services de l'État - les rectorats, les services académiques, les directions régionales et départementales concernées par la culture et le sport, la politique de la ville - en termes de montage de projets, certes de financement, mais aussi d'évaluation et de suivi.

Il demande également qu'en matière de rythmes scolaires, le rythme annuel soit revu. C'est en France que l'année scolaire est concentrée sur le plus petit nombre de jours. Y parvenir demandera du temps, donc autant commencer tout de suite !

Le projet de refondation est ambitieux, même très ambitieux au vu des objectifs chiffrés figurant dans l'annexe. Nous savons les contraintes multiples, et pas seulement budgétaires, qu'il faudra dépasser pour y arriver : les demandes des personnels, qui demandent à être mieux reconnus ; les intérêts divergents qui n'en sont pas moins légitimes. À plusieurs reprises, nous vous avons demandé d'aller vite dans la publication des textes, tout en évitant la précipitation ; nous nous faisons, ici, le relais de cette injonction quasi contradictoire.

Le Conseil économique, social et environnemental voudrait rappeler pourtant une condition indispensable pour toute réforme réussie : une concertation régulière, l'implication de tous les acteurs et la restauration, chez ces derniers, d'une confiance usée et finalement perdue par la succession de réformes, souvent mal mises en œuvre, voire contre-productives ou appliquées de façon contradictoire.

La refondation ne pourrait être que progressive. Pour autant, les objectifs doivent être clairs dès le départ et la perspective partagée pour que le sens en soit apparent et que la confiance revienne. Le temps de l'éducation est un temps long, plus long que le temps politique. De ce point de vue, la refondation doit recueillir si possible le consensus le plus large possible, pour qu'elle ne soit pas l'instrument ou l'otage des alternances politiques.

C'est une cause, vous le disiez ; cela suppose une volonté politique forte et durable, ambitieuse sans doute, mais indispensable également. Il s'agit de la réussite des jeunes de notre pays, de tous les jeunes, en corrigeant les inégalités de destin. Il s'agit d'aider chacun à développer ses capacités et à construire son insertion sociale, professionnelle et culturelle. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le rapporteur. La parole est à M. le ministre de l'Éducation nationale, M. Vincent Peillon.

ALLOCUTION DE M. VINCENT PEILLON, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE¹

M. Peillon, ministre de l'Éducation nationale. Monsieur le Président, Monsieur le Président de section, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, je suis très heureux de me trouver devant vous, ayant même éprouvé une certaine impatience, et très heureux d'avoir entendu la qualité du projet d'avis que vous venez de rendre et qui, d'une certaine façon, correspond je crois à l'injonction que le Président Delevoye a pu nous faire en début de séance : dépasser les intérêts pour s'intéresser à ce qui est une cause. Cause des élèves sans doute, cause de la jeunesse évidemment, mais cause de notre pays, car nous avons souvent eu l'occasion de le dire, la jeunesse, c'est la France de demain.

Celui qui, dans nos assemblées, a pu le premier se battre pour l'école gratuite obligatoire, laïque, Edgar Quinet, disait de l'élève « *Il est le messager de l'avenir. Lorsque l'on traite mal son école ou lorsqu'on traite mal sa jeunesse, c'est son avenir que l'on atteint* ».

Pour ce qui concerne notre France, l'identité républicaine de la France s'est construite avec et autour de son école. Lorsque l'école est attaquée, c'est cette identité qui est attaquée. Elle a pu l'être à plusieurs reprises dans son histoire. Jean-Paul Delahaye, directeur général de l'enseignement scolaire, faisant écho à vos propos, me rappelait la phrase de Condorcet « *Un peuple qui n'est pas guidé par l'instruction est dirigé par les charlatans* ». Parce qu'il fallait, y compris en démocratie, comprendre ce que l'on a sur son bulletin de vote, apprendre à lire, être capable de forger son jugement, l'école est devenue comme le socle de cette République pour tous les Français, sans distinction d'origine. C'est lorsque cette France républicaine a été attaquée que son école a été attaquée. Il est arrivé que nos valeurs aient pu être perdues, de connaissance, de laïcité, d'amour du savoir, de dévouement, de service public, de liberté.

C'est le but de l'école, en instruisant : éduquer à la liberté et à l'égalité car elle en est la condition et que l'ignorance est au même plan que l'indigence et que l'indigence risque de vous conduire à la servilité et ne vous donne pas les moyens de construire votre connaissance. Enfin, bien entendu, la fraternité, qui est cette coopération à laquelle vous nous appelez pour les élèves eux-mêmes.

¹ Seul le prononcé fait foi.

Si nous sommes aujourd'hui dans la situation de faire de l'école de la République la priorité d'une action gouvernementale, c'est qu'il faut commencer par là. C'est parce que notre école, notre jeunesse est en difficulté. Si l'on ne prend pas conscience de cela, si l'on ne veut pas savoir, si l'on préfère l'ignorance, alors, il n'y a pas de raison d'entreprendre ce travail dont vous avez raison de dire qu'il doit rassembler tous les Français et nous réconcilier avec le temps long de la véritable action publique.

C'est pour ne pas l'avoir fait que nous sommes dans cette situation. D'autres pays ont su le faire. Des réformes de l'éducation donnent des résultats. Nos résultats ne sont pas bons pour nos élèves - vous les avez d'ailleurs rappelés - et ça n'est pas la première fois, dans la performance scolaire. Mais, et vous l'avez vu au travers des dernières enquêtes, non seulement ils ne sont pas bons, mais ils s'aggravent. C'est vrai pour la compréhension des textes, c'est vrai pour l'écriture, c'est vrai pour le raisonnement mathématique, c'est vrai aussi pour la confiance des élèves en eux-mêmes et leur épanouissement.

Nous avons un accroissement du poids des origines sociales sur les destins scolaires. Régulièrement, l'OCDE nous fait la leçon, difficile à entendre pour la République française. Cet organisme, que l'on décrit très facilement comme très libéral, peut montrer à quel point, sur ces questions d'accroissement des inégalités, du poids des déterminismes sociaux sur les trajectoires scolaires, nous sommes en train de devenir les derniers de la classe.

La compétitivité de la France sera liée à sa capacité d'élever le niveau de qualification, de connaissances, de culture de notre jeunesse ; la possibilité de vaincre le chômage, ce sera aussi la possibilité de qualifier cette jeunesse et de lui donner le plus haut niveau d'instruction, y compris pour la préparer au niveau de demain.

Vous évoquiez les « décrochés » : 150 000 par an. On pourrait évoquer aussi tous ces postes qui ne sont pas pourvus dans un certain nombre d'entreprises. Comme chaque fois, le sourire narquois de ceux qui sont à l'abri de ces questions - j'en fais partie - voudraient nous faire croire que nous, Républicains, nous avons à émanciper les personnes ; bien sûr, c'est le premier rôle de l'école. Nous avons également à former des citoyens, c'est l'évidence et nous nous y attelons. Mais nous n'aurions pas à nous préoccuper de l'insertion professionnelle des jeunes !? Ce serait une tâche subalterne mais qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela va bien pour ceux pour qui tout va bien, et d'abord concernant l'information, et l'orientation dont vous avez à juste titre parlé. Mais pour les autres, ceux qui n'ont pas ce premier droit, ce sont les orientations subies et ce sont ces reproductions et accroissements des inégalités dont je vous parlais à l'instant.

Les derniers rapports dont nous disposons montrent que l'écart entre les élèves des territoires en difficulté et ceux des territoires qui ne le sont pas s'accroît dans notre pays ; de la même façon - vous l'avez vu - sur la capacité pour ceux qui ont des diplômes et ceux qui n'en ont pas, à trouver un emploi.

Alors nous devons réagir pour ces destins gâchés, destin individuel, destin souffrant, mais aussi dans l'intérêt évidemment de notre pays et dans le respect des valeurs qui nous unissent.

C'est l'idée de ce projet de loi de refondation de l'école de la République ; loi d'orientation et de programmation - car nous allons donner un certain nombre d'impulsions et de programmations - la première de ce quinquennat, pour mettre l'école à l'abri d'un certain nombre d'insécurité, de fluctuations et permettre ce travail dans la durée, dans la sérénité que vous revendiquez vous-mêmes.

L'idée est bien de passer un nouveau contrat entre l'école et la Nation ; de rassembler les Français et de permettre qu'ils se dépassent autour de leur école et autour de leurs enfants.

C'est pourquoi les grandes orientations que nous avons choisies sont facilement partageables par tous.

La priorité au primaire semble même une évidence : les Français pensent qu'elle est déjà réalisée. C'est une erreur. Nous savons tous que les difficultés comme les réussites d'ailleurs se jouent très tôt (grande section de maternelle, CP, CE1). C'est là que se mettent en place les premiers apprentissages, les bases, les fondements. Nous savons que toutes les remédiations sont coûteuses, parfois discriminantes, souvent inefficaces. Mieux vaut prévenir que guérir en ce domaine comme en d'autres. Et pourtant, la France, nos compatriotes ne le savent pas assez, consacre beaucoup moins à son école primaire que les autres pays comparables qu'elle ne le fait pour le secondaire, dans des proportions impressionnantes.

Imaginez : nous avons le plus bas taux d'encadrement de tous les pays de l'OCDE pour notre école élémentaire ; même sur le numérique dont nous reparlerons, nous voyons que c'est encore là que nous ne sommes pas capables de fournir l'effort nécessaire. Il faut inverser cela. Il faut le faire avec volonté ; c'est ce que nous faisons.

La priorité au primaire, c'est deux tiers de ces moyens supplémentaires. Ce sont aussi, car nous le savons, et vous l'avez dit, de nouvelles pédagogies ; l'accueil des petits, la circulaire maternelle, c'est important pour les zones en difficulté. Un travail que vous recommandiez vous-mêmes : plus de maîtres que de classes, c'est-à-dire des moyens bien sûr mais d'autres pédagogies. Elles ont fait leur preuve dans d'autres pays, nous les avons expérimentées chez nous et nous aurons - vous avez raison - à les accompagner ; 7 000 postes dans l'espace du quinquennat.

C'est aussi revenir sur la suppression de la formation initiale, je reviendrais sur la formation continue des enseignants ; toutes les études - c'est pour nous une évidence - ont pu nous apprendre que le facteur déterminant de la réussite scolaire est toujours la rencontre entre un professeur et un élève à un moment donné. Là, ce qui va jouer, plus que la nature de l'établissement, plus même que le nombre d'élèves dans la classe, plus que les méthodes pour apprendre, c'est la formation de l'enseignant : ce que l'on appelle l'effet maître.

Tous les systèmes qui aujourd'hui sont en train de se remettre en mouvement, et de réussir pour certains, sont des systèmes qui misent d'abord sur la formation des enseignants avec deux principes : une entrée progressive dans le métier et une professionnalisation.

La France a choisi le chemin contraire : elle a choisi de supprimer la formation de ses enseignants. Nous devons la rétablir, pas pour revenir au même, pas pour répéter la même chose qu'autrefois, mais pour effectivement préparer les enseignants du XXI^e siècle, ceux qui auront à enseigner. Réapprenons à voir loin à des enfants qui vivront tous le siècle. C'est à eux que nous devons aussi nous adresser.

Ces écoles supérieures du professorat et de l'éducation, c'est l'instrument majeur, si nous le réussissons, de la réforme.

Voilà le deuxième pilier : priorité au primaire, former des enseignants, ce qui fait débat, qui n'est pas dans la loi à ce stade puisque dans la loi, c'est le nombre des semaines, je vais y venir. Aucun d'entre nous n'a eu si peu de temps scolaire. Pourquoi ne sommes-nous pas capables d'assurer à nos enfants ce que nous nous sommes assurés à nous-mêmes et ce qu'assurent tous les autres pays ?

Pourquoi voudrions-nous être le seul pays à donner 144 jours de classe à ses enfants ? Imaginez pour ceux qui sont en difficulté chez eux, le nombre d'heures, de jours qui sont passés à l'extérieur sans soutien, sans aide, sans accompagnement, sans instruction, sans éducation ?

Nous savons que non seulement nous ne faisons que 144 jours, mais en même temps nous surchargeons les journées : là où la moyenne est à 4,5 heures/5 heures, pensez à des CP, des enfants de 6 ans, nous sommes à 6 heures ! Plus l'aide individualisée ! Et ce, contre l'avis de nos médecins, contre l'avis des chronobiologistes, contre l'avis de ceux qui, dans les assemblées, se sont déjà prononcés, qui ont été consultés. Mais il est si difficile de dépasser ses intérêts pour une cause qu'il faudrait en rester là ! Nous supprimons la formation des enseignants, nous ne mettons pas les moyens dans le primaire et finalement nous ne donnons pas de temps pour apprendre et enseigner et nous disons : « *Le niveau baisse, ces enfants ne sont plus ce qu'ils devraient être* ».

Un pays ne peut pas sacrifier sa jeunesse comme ça sauf à sacrifier le meilleur : son avenir.

Tels sont les trois sujets sur lesquels nous sommes engagés.

Nous pouvons rassembler tous les Français autour de ces priorités. Il en reste quelques-unes, vous avez pu les énumérer.

L'ambition numérique, bien entendu, elle doit, vous avez raison, aller d'un terme à l'autre. Nous venons de demander 150 M€, que nous avons obtenus, au FEDER - cela ne s'était jamais vu - pour aller plus loin dans ce raccordement très haut débit sinon cela ne marche pas.

Nous devons être capables de créer une filière française du logiciel pédagogique. Nous avons demandé à Louis Gallois de s'y investir ; il a accordé dans les investissements d'avenir 10 M€ supplémentaires pour aider nos éditeurs, nos inventeurs à faire cette filière sans laquelle nous serons dominés par des produits venant d'ailleurs.

Nous devons organiser tout cela. Le Conseil d'État s'est prononcé cette semaine, avec nuance, sur la maintenance des équipements entre les collectivités locales. Nous devons aider les petites communes à faire leurs achats ; nous avons contractualisé pour la première fois, pour aider ce type de communes. Nous devons former nos professeurs. C'est l'une des missions des écoles supérieures du professorat à l'éducation ; nous le ferons pour la formation initiale et bien entendu pour la formation continue aussi. Nous devons être capables, car l'offre privée est là, de faire un grand service public du numérique. Il sera pour les élèves ; il devra aussi servir les parents et bien entendu les professeurs eux-mêmes.

Nous avons négocié pour que les ressources numériques, celles de la culture, celle des sciences puissent être plus facilement accessibles pour les enseignants, pour leurs élèves et aussi plus facilement utilisables en classe.

C'est utile aussi à la réussite de tous les élèves, à la diversité des pédagogies, des évaluations, à la curiosité, à l'intérêt, à l'éducation par le numérique, à l'éducation au numérique, c'est-à-dire aussi au sens critique. Car nous avons à inscrire notre devise républicaine non seulement sur le fronton de nos écoles, mais aussi dans les territoires numériques du XXI^e siècle. C'est le rôle de l'école de le faire, avec ses enseignants.

Sur l'ensemble de ces sujets, vous avez demandé des éclaircissements et émis un certain nombre de réserves ou d'interrogations. Je considère qu'elles sont toutes justes. Je veux y répondre rapidement mais point par point.

D'abord, sur le parcours d'éducation artistique et culturelle, c'est toujours la difficulté, il n'est pas de l'ordre spécifiquement de la loi, mais il est pour moi une priorité. Lorsque Jules Ferry crée l'école obligatoire, il dit qu'elle sera une éducation libérale. Ce n'est pas le sens que l'on entend par « libéral » aujourd'hui, ce n'est pas l'envahissement de l'école par les entreprises et le marché. Ce sont les arts libéraux, permettre à tout enfant de la République, où qu'il soit sur le territoire, quelle que soit son origine, d'avoir accès au meilleur de la culture. C'est une conception anthropologique, vous la connaissez ; c'est l'idée que la dignité de la personne humaine est construite sur l'éducabilité de tous les enfants. En chacun une semence de vérité ; en chacun, une lumière naturelle ; en chacun, un droit que nous avons à faire exercer et grandir.

Pour cela, l'art, la sensibilité artistique, la capacité, au-delà du vrai et du bien, de toucher le beau est essentielle, elle ne peut pas être réservée à quelques-uns. Nous devons renouer avec cela.

Pour la première fois - les discussions devant le Conseil d'État cette semaine l'ont permis -, je veux signer (et nous avons inscrit notre action sous le patronage de Jean Zay), avec la ministre de la Culture, le contenu de ce parcours pour, comme vous le recommandez vous-mêmes, associer tout le monde : bien sûr, les seize mille enseignants de notre grande maison qui participeront et qui garderont la main sur les enseignements, mais aussi les collectivités locales, les ministres de la culture.

Pour la première fois le mois prochain, je ferai une réunion entre les DRAC et les recteurs pour qu'ils puissent commencer à donner du sens à ce parcours que nous souhaitons.

Deuxièmement, le sens moral. Vous m'avez fait plus plaisir que je pouvais même l'imaginer en venant vers vous. J'ai bien compris, dans ce que vous avez pu dire, que vous auriez préféré l'expression « *morale laïque* ».

Il y a un universel en chacun - il faut aller le chercher - qui permet la coexistence des libertés entre elles. Cette morale commune qui ne blesse aucune conscience, aucun engagement de croyance, c'est ce qui s'était appelé dans notre République la « *morale laïque* ». Je sens une très curieuse pudeur. Parler de morale ? Nous sommes gênés. Ne pas parler de social, ne pas parler de juridique, ne pas parler de civique mais de morale. Mais, précisément, la République - on le sait depuis Rousseau -, c'est ce qui inscrit la morale au cœur de la politique. C'est-à-dire, derrière la contrainte, une obligation : faire le bien non seulement parce que l'on a peur du gendarme mais faire le bien parce que l'on pense que c'est mieux de le faire. Ce n'est pas une recette, ce n'est pas du comportemental, c'est ce dont nous devons parler entre nous. Tout le monde en parle, les valeurs du juste et du bien, du plaisir et de la peine, des droits et des devoirs. Sauf l'école ! Mais enfin, souvenez-vous de Jules Ferry !

La neutralité confessionnelle, oui, bien sûr. On devrait d'ailleurs mieux la défendre qu'on le fait. Mais elle n'est ni la neutralité politique ni la neutralité philosophique. Nous avons des valeurs à défendre : liberté, égalité, fraternité... Elle est d'ailleurs dans nos textes. Nous sommes dans une République indivisible, démocratique, sociale et laïque.

Je souhaite - je sens que c'est difficile mais nous avancerons - que nous définissions le champ de ce que nous devons faire pour précisément rebâtir du commun entre les enfants de France. Je souhaite que nous pensions l'évolution de cette discipline. Car, évidemment, on ne va pas enseigner la même chose en CP et en terminale. Je souhaite que l'on se pose la question de ce que cela veut dire.

Les dernières années m'ont enseigné quelque chose. J'ai lu des thèses très, très puissantes, épaisses, qui finissaient par une conclusion simple : pour savoir quelque chose, mieux vaut qu'on vous l'enseigne.

J'ai entendu des gens penser que la loi de 1905 n'était pas une loi de pacification mais une loi qui avait créé des tensions. J'ai entendu des gens qui pensaient que, pour enseigner le sens de la vie, mieux valait faire confiance au pasteur ou curé qu'à l'instituteur. J'ai vu, sur un certain nombre de sujets, que certains confondaient laïcité et tolérance, ou neutralité, tombant dans le

relativisme le plus plat : tout se vaut, y compris les intolérances. J'ai vu que venaient dans notre école des tentations obscurantistes, parfois violentes, et que nous étions désarmés nous-mêmes pour lutter, et que nous désarmions nos professeurs.

Je crois que nous avons là un grand sujet. Je dois dire que je partage votre sentiment. Je comprends le sens moral ; mieux vaut avoir le sens moral que ne pas l'avoir. Le sens, c'est la direction, la sensibilité, l'orientation. Cela ne dit pas rien. Mais on pourrait faire mieux. Et nous veillerons à ce que nous fassions mieux, ensemble je l'espère.

Sur le socle, vous avez raison, mais un débat a divisé les Français et les enseignants, au préjudice de l'école, cette interprétation du socle comme une SMIC culturel, comme un minimum que l'on devrait acquérir. Cela a fait même partition entre les syndicats, si j'ai bien compris.

Nous devons à tous les enfants de France, effectivement, ce qui s'appelle un socle, mais, en réalité, un bagage de la scolarité obligatoire. Nous devons être capables de le définir. Nous avons un peu de mal à le faire. Nous devons dire à chacune et à chacun qu'il ne s'agit pas d'un minimum. Il s'agit presque d'un tremplin. Il faut amener chacun le plus haut possible. D'ailleurs, les systèmes scolaires qui marchent bien sont ceux qui amènent les enfants le plus longtemps possible ensemble, et le plus loin possible. Dans les conversations que j'ai pu avoir avec les entreprises ces derniers temps, c'est y compris ce qu'elles demandent. Quand nous en viendrons au lycée professionnel, nous aurons à réfléchir sur cet enseignement-là.

Le socle de connaissances, de compétences et de culture, nous l'avons transformé. Et nous pensons qu'il faut bien entendu le garder, comme l'avait posé la loi Fillon, mais qu'il faut aussi le faire évoluer par rapport à l'évaluation et aux programmes.

Des programmes qui doivent être établis dans la transparence ; c'est le Conseil supérieur des programmes.

Une évaluation de notre système éducatif qui vous appartient à tous ; c'est un nouveau contrat entre l'école et la nation, sur lequel nous ne devons pas avoir d'hésitation, d'inquiétude, d'arrière-pensée. On ne confond pas l'évaluation et la prescription. Ce ne sont pas les mêmes qui donnent les ordres et qui regardent si leurs ordres donnent des résultats. Là, il faut associer l'ensemble de la Nation et l'ensemble de ceux que vous représentez, que vous êtes, à la fois les assemblées parlementaires et vous.

Vous avez raison, j'ai demandé à la ministre déléguée à la réussite éducative d'y revenir plus avant. C'est le seul point sur lequel je n'ai pas de réponse satisfaisante, à ce stade. Nous n'avons pas été capables, dans le projet de loi, même dans ce qui concerne l'orientation - car cela aurait soulevé des problèmes nombreux et créé à ce stade des blocages - d'associer les parents, comme nous devons le faire. À la fois les parents de ceux qui sont les plus en difficulté, en difficulté eux-mêmes, mais plus globalement les parents. Nous aurons à réfléchir cela dans les temps qui viennent.

Je voudrais conclure en vous disant la chose suivante. Vous demandez, sur les temps scolaires, que le ministère de l'Éducation nationale mette en place une ingénierie, un accompagnement. Vous avez raison de le faire, c'est ce que nous avons prévu. Je veux le dire aux uns et aux autres, la tâche que nous avons entreprise évidemment ne sera pas d'un instant. Elle ne sera pas d'un homme ou d'un gouvernement. Elle doit être de la Nation toute entière.

Nous avons besoin, pour réussir, de la mobilisation de tous, au premier chef des fonctionnaires de l'Éducation nationale. Nous devons - vous l'avez dit - être capables de les mettre en mouvement, de les motiver (les chefs d'établissement, les corps d'inspection, les professeurs), et nous y accordons une grande importance.

Nous devons consulter, consulter sans cesse, associer. Nous le faisons. Nous devons aussi être capables de mobiliser les collectivités locales. Elles sont déterminantes (25 % de la dépense d'investissement) ; ce ne sont pas que des carnets de chèques, nous devons les respecter, nous devons construire avec elles. C'est l'idée des projets d'éducation.

Le Président de la République et le Premier ministre y ont accordé une importance toute particulière et même des moyens financiers et nous devons être encore plus présents auprès de ceux qui se battent pour les territoires les plus en difficulté et assumer de faire l'effort là.

Nous devons associer aussi pleinement les parents car nous savons la réalité d'aujourd'hui ; ils sont inquiets pour leurs enfants et ils aiment l'école. J'ai fait faire pour le recrutement des nouveaux professeurs, un sondage que j'ai rendu public, qui a étonné beaucoup de gens. 80 % des Français estiment leurs professeurs et 64 % souhaiteraient même que leurs enfants deviennent professeurs. Il n'y a pas de désaccord entre les Français et leurs professeurs. Il n'y a pas de désamour, mais un respect et la nécessité de retrouver un mouvement positif.

Nous devons associer l'ensemble de ceux qui sont du monde économique. Il ne doit plus y avoir dans un pays qui fait subir à sa jeunesse 25 % de chômage - et les perspectives ne sont pas épatantes -, de rupture entre l'Éducation nationale qui donne sept cents diplômés, les formations et les métiers. Nous devons être capables de travailler ensemble. J'y veillerai aussi.

Dans tout ce que nous faisons, nous sommes au commencement. Nous l'avons dit pour le primaire car il faut commencer par le commencement ! Nous sommes au début d'une action publique de long terme. C'est une action de redressement ; elle doit associer tout le monde. Elle avancera dans le temps.

Nous avons devant nous d'autres échéances et j'espère que nous pourrions à nouveau bénéficier de vos réflexions, travailler avec vous sur les lycées professionnels, absolument essentiels, sur le collège, sur la poursuite de la réforme des temps scolaires car nous n'avons pas encore fait ni le collège ni le lycée. Je le ferai. Nous devons voir ensemble aussi comment, et vous vous êtes exprimés récemment sur cette question fondamentale, mieux articuler les premiers cycles universitaires avec le lycée. C'est un enjeu considérable pour la Nation.

Tout cela est devant nous. Soyons capables de le faire ensemble. Ne cédon pas aux ignorances, aux obscurantismes, aux mutilations des propos, à ceux qui veulent aller plus lentement ou plus vite. Essayons de trouver le bon *tempo*, gardons nos convictions et servons notre pays. Merci à vous pour votre contribution.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci Monsieur le ministre.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Romouli-Zouhair, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - Mme Romouli-Zouhair

Mme Romouli-Zouhair. Monsieur le ministre, Monsieur le Président, Chers collègues, notre système scolaire marque le pas puisque près de 18 % des jeunes en sortent chaque année sans diplôme et que l'école n'arrive plus à diminuer les inégalités sociales et culturelles de départ. Ces inégalités ont même tendance aujourd'hui à augmenter tout au long de la scolarité. En parallèle, notre pays se situe toujours en dessous de la moyenne de l'OCDE, s'agissant de l'investissement financier consacré à un élève du primaire.

L'avant-projet de loi d'orientation de programmation pour la refondation de l'école part de ce constat et veut répondre à une ambition : replacer l'école au cœur des préoccupations en lui donnant plus de moyens humains et financiers et des projets en termes de pédagogie et de formation initiale et continue.

Cet enjeu est majeur pour l'Outre-mer. En effet, les collectivités ultramarines concentrent de fortes inégalités sociales, des taux de chômage élevés, des conditions d'enseignement parfois difficiles et un échec scolaire illustré par des résultats préoccupants aux évaluations de fin de scolarité primaire et aussi par ceux du brevet en fin de troisième et du baccalauréat à la sortie du second cycle.

Une véritable fracture existe entre l'Outre-mer et l'hexagone tant en termes de besoins que de résultats. Nos territoires lointains constituent de fait des zones prioritaires à l'instar des zones rurales ou urbaines sensibles en métropole.

Le ciblage des efforts financiers et humains doit clairement concerner l'Outre-mer tant les inégalités sociales continuent d'être l'un des principaux freins au développement économique et social.

Or, alors même que la scolarisation précoce représente un enjeu particulièrement important pour les élèves socialement défavorisés, il nous est apparu totalement inconcevable que l'avant-projet de loi exclut Mayotte du champ d'application de l'article 5 relatif à l'accueil des enfants de moins de trois ans au sein d'écoles situées dans un environnement social et favorisé. Or,

Mayotte, 101^{ème} département, est à lui seul un environnement social défavorisé, particulièrement concerné par l'enjeu de la scolarisation précoce. Le groupe de l'Outre-mer est notamment reconnaissant au rapporteur et à la section d'avoir bien voulu partager cette préoccupation afin que notre assemblée puisse alerter le gouvernement sur ce sujet.

Nous apprécions également que le projet d'avis rappelle que, concernant Mayotte - c'est aussi valable pour les collectivités d'Outre-mer -, si des difficultés techniques ou juridiques peuvent se poser dans l'application de certains articles contraignants, peut-être le gouvernement a à en différer l'application et à agir par voie d'ordonnance, ce dernier devrait prévoir un calendrier précis afin de prendre toutes les mesures préalables à l'application de plein droit des dispositifs prévus.

Reconnaissant de manière générale l'important travail - sur des sujets complexes et techniques - réalisé dans des délais très brefs le groupe de l'Outre-mer votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est Mme Guichet, au nom des groupes organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et environnement et nature.

***Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse
et environnement et nature - Mme Guichet.***

Mme Guichet. Monsieur le ministre, Chers collègues, nous nous félicitons d'avoir appelé dès les premières lignes que l'institution scolaire devrait être au cœur de la lutte contre les inégalités. Pourtant aujourd'hui, elle échoue dans son rôle d'ascenseur social et ne parvient pas à effacer les inégalités territoriales.

En ce sens, nos groupes soutiennent fortement la priorité donnée dans le projet d'avis à l'éducation prioritaire et à son articulation avec la politique de la ville. Nous approuvons également l'idée que le brevet ait validé le socle commun. Il doit permettre de transmettre les clés essentielles pour s'insérer socialement et économiquement dans la société.

Les problèmes de l'école sont par ailleurs accentués par des réformes permanentes et parfois mal pensées, à l'instar de la masterisation. Il nous semble donc primordial que cette refondation de l'école de la République s'inscrive dans la concertation, la coopération et surtout la durée.

Le rôle de l'école obligatoire est avant tout de former des citoyens en mesure de jouer leur rôle démocratique, de vivre en société selon les règles du vivre-ensemble, de poursuivre une formation. C'est pourquoi nous appuyons particulièrement les cinq points suivant.

L'idée qu'il faut encourager toutes les formes de mixité et notamment, comme le propose le CESE, en conditionnant une part significative de la dotation des établissements à la mixité sociale de la population qu'ils scolarisent.

Le nécessaire changement de regard sur « *l'échec scolaire* » ; dans cette perspective, il faut encourager le développement des méthodes pédagogiques fondées sur la coopération entre élèves, l'adaptation à leur rythme pour trouver de meilleures solutions que le redoublement, ou encore la reconnaissance des compétences extrascolaires des élèves durant l'orientation. Le ministère de l'éducation nationale peut pour cela s'appuyer sur le travail mené par les associations en matière d'éducation non formelle.

La nécessité d'accroître les possibilités de scolarisation des moins de trois ans pour combattre les inégalités dès le plus jeune âge.

Le principe de permettre un enseignement civique et moral même si, comme le projet d'avis, nous pensons que ce terme doit évoluer : il s'agit avant tout de créer le sens critique nécessaire à tout citoyen, dans le respect des cadres non pas moraux, mais civiques et éthiques.

Enfin l'éducation artistique et culturelle qui va aussi dans ce sens. Elle est l'un des piliers de la culture générale, élément fortement discriminant. Aussi, nous appuyons l'analyse qui est faite dans le projet d'avis sur la différence de traitement entre le numérique, qui est présent en de multiples endroits du projet de loi, et l'éducation artistique et culturelle qui n'apparaît qu'une fois dans le texte sans en préciser les exigences et la finalité.

Dans le même esprit, l'éducation à l'environnement, pourtant reconnue comme fondamentale, est absente de ce projet de loi.

Tout cela nécessite des moyens financiers et humains, mais également un investissement important en termes de formation. Nos groupes réitérent leur soutien à la réinstauration d'une formation initiale des enseignants permettant une entrée progressive dans le métier, alliée à une solide formation continue et s'accordent avec le projet d'avis pour dire que le concours de recrutement placé au milieu du master ne doit pas empêcher une bonne cohérence et une articulation des différences compétences nécessaires.

Enfin, l'importance de la place des parents est plusieurs fois rappelée dans le projet d'avis. Si nous soutenons leur pleine intégration dans le projet scolaire, cela doit être accompagné d'un travail d'information et d'encadrement. Les clés ainsi données aux représentants des parents doivent leur permettre d'être des partenaires précieux et constructifs du projet éducatif collectif et de contribuer à écarter tout phénomène d'autocensure ou de reproduction sociale.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et le groupe environnement et nature voteront en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

(Le Président Delevoye quitte l'hémicycle pour raccompagner Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale. M. Fondard le remplace au fauteuil de la présidence.)

M. le Président. La parole est à Mme Bernard, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Bernard

Mme Bernard. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, je tiens tout d'abord à féliciter notre rapporteur qui a été en mesure d'élaborer ce projet d'avis en si peu de temps. Le texte permet d'établir avec beaucoup de précision et de justesse le contenu et les principaux enjeux de cet avant-projet de loi.

La profession agricole est très concernée par ce projet ; nous avons de nombreuses revendications à faire valoir qui sont liées, notamment, aux contraintes des zones rurales et aux spécificités de l'enseignement agricole. J'en profite pour rappeler ici que la profession est très attachée à cet enseignement agricole qui permet à nos élèves de réussir leur insertion professionnelle, pour plus de 90% d'entre eux.

Je souhaiterais aborder aujourd'hui les points qui ont plus particulièrement attiré notre attention. Le projet de loi prévoit la possibilité de mettre en place un droit au retour en formation initiale pour les jeunes de 16 à 24 ans. C'est un dispositif qui nous semble pertinent mais sa mise en place concrète mérite d'être précisée, notamment en termes de financement et du statut de l'apprenant.

Pour le groupe de l'agriculture, il est important que la politique d'éducation demeure de la responsabilité de l'État, pour éviter toute inégalité territoriale. Ceci dit, le renforcement de la compétence des régions en matière de définition de l'offre de formation professionnelle initiale nous paraît important tant il est indispensable d'apporter plus de cohérence territoriale dans les politiques de formation et d'insertion professionnelles. Il faudra alors veiller à mettre en place une gouvernance qui tienne compte de l'implication des employeurs.

Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est une proposition intéressante à condition que cette démarche renforce l'attractivité de l'enseignement professionnel ; un enseignement qui permet d'apprendre un métier et, de plus en plus, un savoir-être et un savoir-agir ensemble.

Pour rebondir sur ce dernier point, il nous semblerait aussi intéressant que les plus jeunes aient la possibilité de découvrir le monde rural, son histoire, ses métiers et ses productions. Il est alors indispensable que les enseignants bénéficient d'une formation concrète sur le monde du vivant, les cycles biologiques et les liens entre saison et alimentation. Les agriculteurs sont déjà prêts à s'y investir.

Je voudrais terminer en précisant que tous les développements en faveur du numérique sont tout à fait indispensables. Ce sont des progrès attendus par tous mais prenons garde aux effets pervers. L'enseignement à distance peut en effet être une solution à la condition qu'il ne soit pas un facteur d'isolement supplémentaire. Techniques numériques et services de proximité doivent être développés dans une même dynamique d'équité territoriale.

Le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur de cet avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Therry, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF- Mme Therry

Mme Therry. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, les familles sont directement concernées si l'on veut éradiquer la sortie des 130 000 jeunes du système scolaire sans diplôme, dont 60 000 avec un niveau inférieur au socle de connaissances et de compétences. D'où un taux d'illettrisme inquiétant.

Pour le groupe de l'UNAF, le contenu du projet de loi est décevant car trop de dispositions relèveront du futur décret. Quelle est la réalité d'une réforme si les décrets ne sortent pas ou tardivement, comme par exemple la définition du socle commun ? De plus, le projet d'avis fait l'impasse sur les écoles sous et hors contrat.

Notre groupe partage la recommandation d'articuler au mieux les divers dispositifs existants afin de socialiser les enfants de deux, trois ans. Si l'institution familiale est favorable à la scolarisation dès trois ans, elle tient à souligner que la scolarisation à deux ans n'est pas la solution adaptée à l'enfant. La maternelle doit rester un lieu d'éveil, certes, mais c'est aussi le lieu des premiers apprentissages permettant à un enfant d'entrer dans de bonnes conditions au cours préparatoire. Si une réponse adaptée aux difficultés des familles doit être recherchée, cela ne doit toutefois pas être un nivellement par le bas. C'est pourquoi notre groupe s'oppose à toute mesure qui veut enfermer les enfants de trois à cinq ans uniquement dans un programme d'éveil.

En ce qui concerne le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire, cette période charnière doit au moins lier le cycle grande section de maternelle avec le cours préparatoire, tout comme elle lie le CM2 avec le collège.

À l'enseignement moral et civique souhaité par tous, le projet de loi lui adjoint « *l'esprit critique* » comme si les jeunes en étaient dépourvus aujourd'hui.

Vous soulignez, Monsieur le rapporteur, que le projet de loi confirme dans son article 6 que la scolarité obligatoire doit permettre à tous les élèves d'acquérir un socle commun de connaissances. Mais ce socle commun doit être défini conjointement entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Formation professionnelle et de l'apprentissage. Il est indispensable de mettre en place une formation initiale différée pour tout jeune sortant du système sans diplôme, afin d'éradiquer l'échec scolaire.

Enfin, le groupe de l'UNAF s'étonne que le ministère de la Formation professionnelle et de l'apprentissage, tout comme l'UNAF, ne compte pas parmi les membres du Conseil national d'évaluation du système éducatif.

Monsieur le rapporteur, le groupe de l'UNAF vous remercie pour votre travail, mais s'abstiendra sur le présent projet d'avis, la raison en ayant été précédemment citée.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Beaudet, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - M. Beaudet

M. Beaudet. Monsieur le Président, Chers collègues, nous remercions le rapporteur et la section de l'éducation, de la culture et de la communication d'avoir mené un tel travail, sur de tels enjeux, dans des délais aussi contraints.

La refondation de l'école de la République est nécessaire, il en va de notre avenir et de celui des jeunes générations. La loi d'orientation et de programmation, ses textes d'application et l'accompagnement de leur mise on œuvre, les ressources consacrées à l'école devront dépasser les clivages habituels et restaurer une confiance usée.

Face à cette ambition, le groupe de la mutualité souhaite que les pouvoirs publics prennent tout particulièrement en compte les préconisations du CESE sur l'implication de tous les acteurs, condition de la réussite d'une telle refondation : enseignants, parents, associations, collectivités.

Si la mobilisation voulue par le Président de la République était faible, les résultats seraient incertains. Naturellement, chacun mettra l'accent sur tel ou tel chapitre selon son expérience et sa sensibilité : réduction des inégalités par la lutte contre le décrochage dès le premier degré, vivre ensemble par les mixités et la laïcité, formation de la personne et du citoyen, contenus et pédagogies, formation initiale et continue des enseignants. Tous ces points sont vitaux. Ils produiront de multiples effets positifs.

Le groupe de la mutualité est plus particulièrement attentif aux conséquences de l'échec scolaire et à la pénibilité des métiers de l'enseignement.

Il s'intéresse aux méthodes pédagogiques qui s'appliquent dans un monde numérisé, celui d'Internet, des réseaux sociaux et des multiples outils disponibles. Il insiste sur la nécessité d'ouverture de l'école et d'apprentissage des pratiques coopératives.

Le groupe de la mutualité appuie fortement les préconisations du projet d'avis concernant l'avant-projet de loi, notamment ce qui porte sur l'éducation prioritaire et la répartition de l'offre de formation sur le territoire. À cet égard, le présent texte gouvernemental nous semble insuffisant.

Sur la forme, s'agissant d'un domaine aussi crucial que celui de l'école de la République, le groupe de la mutualité adhère peu à une pratique distinguant le texte du projet de loi et des annexes. Il faudrait en justifier la nécessité. À défaut, la loi portera moins d'ambition sociale et de lisibilité démocratique.

Au total, le groupe de la mutualité votera donc le projet d'avis. Il s'associe ainsi à une démarche dont le succès conditionne la plupart des autres progrès dans notre pays sur le temps long.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Amoros-Schwartz, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Amoros-Schwartz

Mme Amoros-Schwartz. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, le constat est préoccupant. L'école ne répond plus à ses objectifs de base : favoriser la réussite scolaire de tous les élèves et permettre à chacun de posséder un diplôme minimal.

Des changements profonds sont attendus dans le fonctionnement de notre système éducatif. Le groupe de l'artisanat approuve l'ambition d'une refondation de l'école. Toutefois, bon nombre de mesures étant renvoyées à des dispositions futures, il est difficile de mesurer l'ampleur de toutes les orientations.

Première priorité que nous approuvons : concentrer les efforts sur le primaire où se construisent les savoirs fondamentaux. Selon nous, la mobilisation des moyens doit répondre, avant tout, à une logique qualitative.

Si un plus grand nombre d'enseignants par classe peut s'avérer utile - en particulier dans certains territoires - la nécessité de repérer et d'aider de façon précoce les élèves en difficulté, ne deviendra effective que par une évolution des pratiques pédagogiques et des rythmes de progression des apprentissages. Des réponses sont, à ce titre, attendues sur la formation des enseignants.

Deuxième priorité : permettre à tous les élèves de posséder le socle minimal de connaissances et de compétences, en fin de scolarité obligatoire. Nous considérons que notre système éducatif a une obligation de résultat en la matière, tant ces connaissances de base conditionnent l'avenir professionnel et social des jeunes.

Les artisans constatent trop souvent que des apprentis ne maîtrisant pas les bases en français et en mathématiques, éprouvent de grandes difficultés à parvenir au terme de leur formation.

L'objectif de l'école d'assurer à tous la possession du socle de connaissances et compétences suppose également que soit réalisée - outre une adaptation du brevet afin qu'il valide les acquis du socle - une évaluation de la progression de ces acquis. La piste d'un éventuel abandon du système actuel de notation nous laisse donc dubitatifs.

Troisième priorité : faire de l'orientation une mission essentielle de l'école. L'artisanat se réjouit que l'orientation devienne un élément clé du système éducatif et que la découverte du monde professionnel et économique ne soit plus une option réservée aux élèves évincés de la voie générale.

Donner à tous les outils pour construire leur projet professionnel exige que chacun soit éclairé, tout au long de ses études secondaires, sur la variété des métiers, des formations et de leurs débouchés.

Dans ce cadre, des liens concrets devront nécessairement être tissés entre les établissements et les entreprises ou leurs représentants. Le futur service public régional de l'orientation sera également un complément indispensable pour accompagner les jeunes, y compris en cas de réorientation.

Par ailleurs, l'artisanat qui compte de nombreux métiers confrontés à une pénurie de candidats partage pleinement le souci de passer d'une orientation subie à une orientation choisie.

C'est l'une des conditions pour à la fois lutter contre le sentiment d'échec des jeunes se retrouvant par défaut dans telle ou telle voie professionnelle et pour éviter les abandons en cours de formation.

Cela supposera toutefois de réhabiliter les formations professionnelles et technologiques, dont l'image est encore trop souvent dévalorisée. Les futurs campus des métiers annoncés dans l'annexe du projet de loi devraient y contribuer.

Le groupe de l'artisanat remercie le rapporteur pour son implication. Approuvant globalement les compléments que ce projet d'avis propose d'apporter au projet de loi de réforme de l'école, nous le voterons.

(Applaudissements)

(M. Delevoye, Président, reprend sa place à la tribune)

M. le Président. La parole est à M. Ibal, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Ibal

M. Ibal. Le groupe de la CFTC tient d'abord à faire cinq remarques primordiales trop absentes du projet de loi et même souvent du projet d'avis quant aux causes de la déficience du système éducatif.

Premièrement, trop de réformes successives de l'Éducation nationale sans qu'aucune n'aboutisse vraiment. En voilà une de plus. Le projet d'avis a raison de dire que cette refondation doit s'inscrire dans le temps.

Deuxièmement, le paradoxe français : beaucoup d'argent investi dans l'enseignement et pourtant des résultats nettement plus mauvais que la moyenne européenne selon l'Institut d'étude PIRLS en 2011.

Troisièmement, l'histoire contemporaine de la dévalorisation sociale et pas seulement pécuniaire des enseignants. Dans la société civile, le professeur ne bénéficie plus de la même reconnaissance que le médecin, l'avocat ou l'ingénieur ; peut-être que la fermeture de l'école pendant des décennies sur le monde de l'entreprise d'une part, et sur les activités extra scolaires des élèves d'autre part, y est pour quelque chose.

Quatrièmement, l'histoire d'après mai 1968 qui a certes permis des déblocages culturels et sociétaux et qui a durablement déconnecté chez les élèves le goût de la liberté du sens de la responsabilité.

Cinquièmement, l'unanimité de façade sur le principe d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dont il ne faut surtout pas dire qu'il définit un savoir commun, plonge la CFTC dans la perplexité devant cette contradiction d'intentions.

Ne pas admettre clairement ces cinq contradictions n'est pas de bon augure pour une refondation. En revanche, la CFTC approuve quasiment tout ce qui est écrit dans le projet d'avis quand il est favorable à la création des écoles supérieures de professorat et d'éducation en vue de la formation initiale, mais aussi de la formation continue, de tous les acteurs de l'Éducation nationale ; quand il est favorable à la création d'une surveillance de l'évaluation du système éducatif et à la création d'un institut pour les diffusions des bonnes pratiques pédagogiques.

Notre groupe approuve aussi le projet d'avis quand il critique certains aspects du projet de loi. L'alerte la plus forte du projet d'avis et aussi celle de la CFTC, porte sur les ambiguïtés de l'enseignement de la morale aux articles 8 et 23. Oui à l'apprentissage du vivre ensemble qu'induisent les lois et les règles républicaines intransgressables. Je cite le projet d'avis : *« il ne peut s'agir d'inculquer une morale officielle qui ne serait pas acceptable et entrerait en contradiction avec ce qui est indiqué à l'article 23 »*.

La CFTC approuvera cet avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Grosset, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - M. Grosset

M. Grosset. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, le terme même de refondation de l'école de la République indique l'ambition portée par le gouvernement et le ministre de l'Éducation Nationale.

Dans notre pays, l'école publique laïque, gratuite, obligatoire a un sens particulier. C'est le fruit d'une histoire, de combats, de compromis et aussi une référence qui souvent a dépassé nos frontières. C'est normalement dans notre pays un terrain de consensus.

Faire en sorte que chaque enfant, quelle que soit son origine sociale, son lieu de résidence, son origine, ait les mêmes droits pour apprendre à lire, écrire, compter, s'exprimer, acquérir ainsi les outils indispensables pour se qualifier, travailler, réfléchir, être libre est un de nos acquis fondamentaux.

Mais la réalité aujourd'hui est différente. L'avis que nous avons formulé en septembre 2011 le rappelle, dans un contexte social de chômage, d'exclusion, l'inégalité devant l'éducation s'est accrue, la répercussion des inégalités sociales est criante dans le système scolaire, l'accès inégalitaire aux bons et aux mauvais établissements est important et l'orientation dysfonctionne. Cela a été rappelé

plusieurs fois dans notre avis la dernière fois, il n'y a pas de formation des enseignants pendant de nombreuses années ; c'est une question qui pèse lourd dans le bilan que nous pouvons tirer aujourd'hui.

Le groupe de l'UNSA approuve la démarche de refondation et les préconisations du projet d'avis.

Cependant, dans les recommandations, nous avons des priorités.

La première, qui à notre avis encadre les autres, est celle de l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture. C'est, pour nous, le bagage indispensable pour que chaque individu puisse tout au long de sa vie se qualifier, car les bases de départ fournies à l'école sont le passage obligé. C'est, d'ailleurs, dans le contexte actuel une garantie pour garder ou trouver un emploi. Cela fait aussi partie, dans le bon sens du terme syndical, des éléments de la compétitivité.

À partir de cette recommandation du socle de commun de connaissances s'organisent les autres recommandations.

La formation initiale et continue des personnels. Il s'agit de former des enseignants et des professionnels de l'éducation, certes capables de transmettre des contenus disciplinaires, mais aussi de faire acquérir des démarches et des méthodes.

La priorité au premier degré. On le sait, échouer au cours préparatoire peut entraîner des échecs qui jalonnent le cursus de l'élève avec des difficultés extrêmement grandes.

L'égalité territoriale.

Certainement une question extrêmement importante que vous avez rappelée à juste titre : l'importance du numérique.

L'importance de l'éducation artistique et culturelle. Vous avez soulevé la réflexion sur l'association des parents, qui est nécessaire, mais c'est une question extrêmement complexe qui, à un moment donné, peut toucher à la question de la laïcité de l'école ; il faut certainement y aller, mais avec prudence.

Enfin, nous soutenons l'ensemble des recommandations formulées par le projet d'avis en considérant que c'est une question très importante pour notre pays.

Pour toutes ces raisons, nous voterons le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Rozet, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Rozet

M. Rozet. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, ce projet d'avis s'inscrit dans la continuité de celui adopté en septembre 2011 sur les inégalités à l'école, et le travail réalisé il y a un an a permis de préparer le terrain à un examen du projet de loi gouvernemental.

Beaucoup de dispositions essentielles à la réussite du système éducatif ne relèvent pas *stricto sensu* de l'avant projet de loi. Le dispositif réglementaire à venir, comme les moyens supplémentaires à accorder à l'éducation, vont conditionner le succès des objectifs affichés.

Nous partageons un certain nombre d'objectifs mis en avant tant dans le projet d'avis que dans l'avant projet de loi : la priorité accordée au premier degré ; un effort renforcé pour lutter contre le décrochage scolaire et singulièrement dans les zones les plus en difficulté, notamment en y déployant plus d'enseignants que de classes ; le retour à une formation professionnelle initiale des enseignants ; un socle de connaissances qui s'appuie sur l'ensemble des disciplines enseignées et non sur un minimum rabougri auquel s'ajouteraient des matières moins nobles ; le retour à une formation professionnelle initiale des enseignants. On pourrait en citer d'autres.

Enfin, le retour à une possibilité de scolarisation dès deux ans est bénéfique, particulièrement pour les enfants de milieux défavorisés ou issus de l'immigration. Tout cela doit participer d'une meilleure mixité sociale à l'école. La réussite de ces différents projets supposait une véritable rupture avec la politique destructrice menée précédemment en matière d'éducation. Nous constatons un inversement de la logique en même temps qu'une insuffisance des moyens compte tenu des retards accumulés ces dernières années.

La CGT partage la cohérence du projet d'avis et l'essentiel des recommandations visant à améliorer l'avant-projet de loi. Nous voterons donc ce projet avis, mais nous tenons néanmoins à faire valoir notre esprit critique sur trois points.

La régionalisation. L'orientation scolaire doit être améliorée, mais la territorialisation de l'orientation et de ses personnels ne nous semble pas aller dans le sens d'une meilleure efficacité du système. De même, l'offre de formation à visée suprarégionale doit être garantie. Nous préférierions que soit envisagée une coresponsabilité État-régions sur la formation professionnelle initiale, plutôt qu'une compétence régionale, l'État corrigeant à la marge la carte des implantations, de lycées professionnels notamment.

Une meilleure place pour l'éducation artistique et culturelle dans le projet de loi, car l'école doit demeurer au cœur de ces apprentissages.

Enfin, sur les rythmes scolaires, si l'objectif d'alléger la journée des enfants à l'école élémentaire est partagé, il faut l'élargir au rythme annuel. De plus, sans accompagnement véritable vis-à-vis des collectivités territoriales et sans une implication forte du personnel enseignant, il peut se traduire par de nouvelles inégalités entre les enfants et une aggravation de la charge de travail des personnels. La CGT sera particulièrement attentive à la suite donnée à ce chantier.

D'une manière générale, il convient d'améliorer et de transformer les conditions de travail des enseignants, par exemple par l'intégration du travail collectif et de la concertation dans la définition de leurs services.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Gratacos, au nom du groupe des associations.

Associations - Mme Gratacos

Mme Gratacos. Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Chers collègues, année après année, les travaux et analyses se succèdent et dressent le même constat : notre système scolaire est fait pour la moitié des élèves. Dans son avis sur les inégalités à l'école en septembre 2011, le Conseil économique, social et environnemental pointait la nécessité de refonder l'école en refusant le principe d'une école du tri social et de la compétition exacerbée.

Le groupe des associations plaide pour une école qui prépare tous les jeunes à s'insérer dans la société et à y exercer leur citoyenneté. Une école qui développe des pratiques éducatives basées sur des valeurs et des démarches de coopération au sein d'un groupe. Une école, enfin, où tous les jeunes apprennent à vivre ensemble et qui fabrique de la confiance. Cette refondation nécessite des choix politiques et des investissements éducatifs plus conséquents mis en priorité au service de l'égalité d'accès aux apprentissages et aux savoirs pour toutes et pour tous.

En ce sens, le groupe des associations partage les principaux objectifs définis dans l'avant projet de loi : la priorité donnée à l'enseignement primaire ; l'articulation de la politique d'éducation prioritaire et de la politique de la ville ; la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences. Il souhaite, toutefois, insister sur deux points qui lui apparaissent déterminants dans la réussite de la refondation de l'école.

D'abord, la formation des enseignants et enseignantes et des personnels de l'éducation, qui constitue un enjeu majeur de cette réforme. Comme le souligne le rapporteur, le défi est de trouver une articulation entre le disciplinaire, la recherche, le professionnel et le didactique, qui intègre une formation en alternance accompagnée. Pour leur part, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation doivent être construites en associant l'ensemble des acteurs qui travaillent à l'éducation globale des enfants et des jeunes. À ce titre, ces acteurs

doivent pouvoir participer de la formation dispensée aux enseignants et enseignantes, afin de faire partager leur expertise et leurs pratiques.

Ensuite, comme le préconise le projet d'avis qui nous est présenté, le groupe des associations souhaite une réforme globale des rythmes scolaires, qui prenne en compte l'ensemble des temps éducatifs : les heures d'enseignement, bien sûr, mais aussi les heures périscolaires et extrascolaires. De plus, un projet éducatif ambitieux nécessite une implication collective, notamment celle des mouvements d'éducation populaire et plus largement des associations qui ont vocation à intervenir dans le champ de l'école. Le territoire apparaît alors comme le lieu privilégié pour accueillir le projet éducatif partagé et permettre la mobilisation de tous les partenaires : institutions, écoles, collectivités territoriales, associations. L'État doit, bien sûr, se porter garant des principes, donner un cadre commun, mais être en capacité de s'inscrire dans une relation au local réinventée.

Parce que cet avant projet de loi et les préconisations développées dans le projet d'avis concourent à donner une nouvelle ambition pour l'éducation et, ainsi, à investir dans la préparation d'un avenir commun plus solidaire, le groupe des associations votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Peres, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - M. Peres

M. Peres. Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Chers collègues, réfléchir sur l'école et son évolution amène à réfléchir sur la cohérence du projet républicain, dont l'essentiel s'appuie sur la transmission des savoirs qui préside aux résultats concrets de l'institution scolaire. Cette ambition nous a permis de travailler en bonne intelligence au sein de notre section, et ce malgré des divergences de fond.

Concernant l'avant projet de loi pour la refondation de l'école, le groupe FO ne peut que se réjouir des perspectives en matière de création des postes et de formation des enseignants, points essentiels que le projet d'avis ne manque pas de souligner.

La proposition de réaffirmer avantageusement le rôle de la maternelle est un autre point significatif du texte de loi souligné par le rapporteur.

L'ambition du numérique est également un autre point important de cet avant-projet de loi que le rapporteur a su parfaitement mettre en valeur. Soucieux de permettre la poursuite de la scolarité sans interruption, FO partage également le souci du rapporteur d'éviter tout palier d'orientation précoce risquant de conduire à une orientation subie. FO constate que l'avant-projet de loi marque sur ce point une rupture avec la situation actuelle.

En revanche, le groupe FO ne partage pas l'enthousiasme du rapporteur quant à l'école du socle érigé ici en nouveau fondement de l'enseignement obligatoire.

La refondation de l'école exige de repenser une scolarité pour tous, sans distinction d'origine, de statut social ou de territoire et de renforcer non pas l'égalité des chances mais bien l'égalité dans les conditions d'accès aux savoirs pour tous qui ne saurait souffrir d'une formation *a minima* axée essentiellement sur l'expérience, sur les compétences, sur la pratique de la pédagogie plutôt que sur des connaissances disciplinaires.

De même, il ne partage pas le soutien ni les préconisations du présent avis en lien avec le projet d'Acte III de décentralisation. Cette logique entraînerait une différenciation territoriale des missions de l'école de la République par la mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux, le renforcement de la présence des collectivités territoriales dans les conseils d'administration et conseils d'école et la création obligatoire de contrats d'objectifs tripartites.

Quant au pilotage des cartes des formations professionnelles par les régions, il est de nature à renforcer les inégalités territoriales tout en réduisant l'offre de formation aux seuls besoins économiques locaux. Pour FO, la définition des cartes des formations professionnelles doit relever de la seule compétence de l'État.

Alors que l'Éducation nationale connaît une crise de recrutement sans précédent, l'amélioration des conditions de travail des personnels, la revalorisation de leur carrière et de leur rémunération sont des facteurs essentiels. Pour FO, il importe de réaffirmer le fait que les enseignants sont fonctionnaires d'État à part entière et que leur statut participe du cadre national, seul échelon adéquat, garant de l'unité de l'école de la République.

Quant à la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle est proposée, FO considère qu'elle est aujourd'hui bien loin des attentes exprimées notamment par le corps enseignant.

Enfin, ce n'est pas en réformant sans cesse l'école pour l'adapter aux données de l'inégalité sociale et culturelle que nous réussissons sa refondation au cœur de la République, mais bien en luttant contre ces inégalités. La priorité doit être d'éviter d'affaiblir la capacité de l'école publique et laïque à jouer son rôle pédagogique, de transmission culturelle et de la formation intellectuelle.

Compte tenu de ces réserves, le groupe FO s'abstiendra lors du vote.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Bernardin, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - M. Bernardin

M. Bernardin. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, le groupe des entreprises tient d'abord à dire qu'il approuve trois des principales lignes directrices du projet de loi et du projet d'avis.

Nous sommes profondément d'accord sur le diagnostic qui confirme la gravité de la situation de notre école de la République, et donc la nécessité de sa refondation.

Ensuite, nous sommes depuis longtemps convaincus que c'est dès le premier cycle que se jouent trop souvent, et de façon trop irrémédiable, les destins. Nous soutenons le renforcement de l'inégalité des moyens entre zones favorisées et défavorisées afin d'améliorer l'efficacité de l'ensemble et son équité.

Enfin, nous partageons la préoccupation du ministre sur le besoin d'une formation morale mais aussi les réticences et questionnements du projet d'avis sur ce sujet.

En revanche, nous regrettons que le nécessaire rétablissement de l'autorité ou plutôt du magister du maître, y compris parfois vis-à-vis des parents, n'y soit pas souligné.

Nous tenons aussi à dire, même si j'ai entendu le ministre tout à l'heure, que dans ce pays où le chômage touche particulièrement ces 150 000 jeunes sortis sans diplôme et sans qualification, que le rapprochement avec le monde des entreprises est indispensable alors qu'il est totalement absent du projet de loi et du projet d'avis.

Mais notre plus forte réticence porte sur les moyens : contrairement aux slogans qui ont circulé et circulent encore, selon les propres chiffres du ministère, entre 1995 et 2010 - les derniers chiffres 2012 sont sensiblement les mêmes - le ratio enseignant-élève s'est amélioré de 5 % dans les deux degrés tandis que les résultats régressaient, ce qui montre la nécessité d'une analyse plus fine de nos difficultés.

Nous pouvons comprendre notamment dans les zones défavorisées, le slogan « *plus de maîtres que de classes* » mais constatons que c'est déjà le cas puisque la moyenne des classes du premier degré est de 24,3 élèves alors qu'au total, on compte 18 élèves pour 1 enseignant.

Enfin, dans le secondaire, toujours selon les chiffres du ministère, on compte 15,8 élèves par professeur aux Pays-Bas, 14,7 en Allemagne pour 11,9 en France.

C'est donc en proportion du nombre d'élèves autour de 100 000 professeurs que nous comptons en surnombre par rapport à ces deux pays sans que nos résultats en soient supérieurs. Les raisons en sont diverses et complexes. Le ministre lui-même évoque souvent la différence du temps de travail de nos enseignants. Dans ces conditions, dans un État en quasi-faillite, il nous semble que l'on aurait pu commencer par analyser ces chiffres dans leur complexité et dans un premier temps envisager de redéployer les moyens existants avant de créer de nouveaux postes.

Malgré ces réserves et d'autres que je ne développerai pas ici, le groupe des entreprises votera le projet d'avis pour deux raisons complémentaires.

D'abord, parce que notre *dissensus* sur les moyens a été pris en compte dans le projet d'avis et nous en remercions le Président, le rapporteur et les membres de la section.

Ensuite, comme je l'ai dit au début, nous approuvons l'intention générale affichée du projet de loi. L'importance de l'enjeu est trop lourde pour que nos objections légitimes l'emportent sur notre conviction du nécessaire sursaut de l'École de la République.

Ces 150 000 enfants qui sortent chaque année sans rien de notre système éducatif, ce ne sont pas seulement 150 000 drames personnels. Cet échec entraîne de façon compréhensible chez nombre d'entre eux un sentiment d'exclusion qui à terme menace la cohésion de notre pays.

C'est la raison pour laquelle notre groupe votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Gard, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Gard

Mme Gard. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues.

D'abord, un grand merci, Monsieur le rapporteur, cher Xavier, d'avoir présenté un avis dont les recommandations, si elles sont retenues, enrichiront substantiellement ce projet de loi, ô combien crucial, sur la *Refondation de l'école de la République*.

Projet crucial car il concerne l'avenir de l'ensemble de notre jeunesse, donc l'avenir de notre pays tout entier.

Depuis longtemps, le mouvement ATD Quart Monde répète qu'il est inacceptable que tant d'enfants entrent chaque année en sixième sans maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul et que tant de jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucun diplôme.

Enfin, cette aberration est prise en compte.

Enfin, notre société semble vouloir mettre fin à cette injustice et arrêter de se tirer une balle dans le pied, tant il est vrai que l'accumulation, année après année, du nombre de jeunes quittant l'école sans diplôme entraîne inexorablement la société toute entière vers le bas.

Récemment et pendant plus d'un an, à l'initiative du mouvement ATD Quart Monde, une plateforme pour construire l'école de la réussite de tous les élèves a rassemblé les principaux syndicats de l'éducation, les trois fédérations de parents d'élèves, des mouvements pédagogiques et des familles ayant l'expérience de la grande pauvreté. Ensemble ils ont élaboré des propositions politiques communes.

Je sais que les parents ayant participé aux réflexions de cette plate-forme, alors qu'eux-mêmes gardent bien souvent un souvenir douloureux de leur propre scolarité, ces parents sont heureux de retrouver dans le projet d'avis présenté aujourd'hui une grande partie de leurs propositions. Ils souhaitent vivement maintenant que le gouvernement, puis les députés et les sénateurs, donnent de la force à ces propositions en les intégrant dans le texte de loi lui-même.

Il s'agit en particulier des préconisations concernant :

- les conditions pour que l'école permette effectivement la réussite de tous les élèves ; tous, sans exception ;
- la pédagogie de la coopération qui repose sur la conviction que tous les enfants ont des potentialités pour apprendre des autres et pour apprendre aux autres ;
- l'objectif d'éradication de l'échec scolaire, qui doit remplacer l'objectif de 50 % de réduction car on ne pourra résolument pas se satisfaire d'une école qui laisserait délibérément de côté la moitié de ses élèves les plus en difficultés ;
- l'élaboration d'une véritable formation pour tous les enseignants, y compris une formation continue à des pédagogies innovantes.

Enfin, je voudrais parler des parents. La refondation de l'école de la République ne peut pas, et ne doit pas oublier les parents ; elle n'aura lieu que si les parents y trouvent leur place, toute leur place, et tous les parents, sans exception. Comme le souligne le projet d'avis, la place des parents et leur reconnaissance comme les premiers éducateurs de leurs enfants doivent vraiment être inscrites dans la loi et pas seulement figurer en annexe, comme c'est le cas actuellement.

Je voterai le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Aschieri, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Aschieri

M. Aschieri. Monsieur le Président, Chers collègues, permettez-moi d'abord de souligner combien, en un temps limité et dans une période chargée, nous avons pu produire un projet d'avis qui à la fois analyse le projet de loi, porte une appréciation sur ses principales dispositions, mais aussi - et c'est important - fait des propositions. Nous devons nous en féliciter, et surtout féliciter notre rapporteur.

Ce projet d'avis est dans la ligne de ceux que nous avons votés précédemment, en particulier celui sur les inégalités à l'école. La plupart des approbations critiques et propositions en découlent. Les mêmes sujets de débat et les mêmes différences d'approche s'y retrouvent. Je me réjouis d'un texte à la fois équilibré et sans complaisance. Je le voterai donc, comme je l'avais fait pour le précédent avis.

Mais je veux, au-delà de cette appréciation globale, souligner trois points.

En premier lieu, je considère qu'il est indispensable aujourd'hui de redonner élan et dynamique à notre système éducatif. Pour redonner cet élan, on a besoin d'affirmer des objectifs ambitieux. Certes, ce que propose le projet de loi peut le sembler puisque, ayant déjà été maintes fois affirmés, ils ne sont pas encore atteints. Mais je regrette que, malgré tout, elle n'en affiche pas de véritablement nouveaux.

Dès lors que l'on accepte le maintien d'une part d'échec, inéluctablement ce sont les mêmes qui vont en pâtir : les plus défavorisés. Ce sont les inégalités sociales qui vont continuer à jouer. De ce point de vue, le projet de loi me semble insuffisant.

Je souhaite insister sur le rôle majeur de l'État, pas seulement en matière d'école mais aussi plus largement en matière de formation professionnelle initiale. Son rôle ne se limite pas à celui, central, de garantir l'égalité ; il est aussi, grâce au service public, de se projeter dans l'avenir, d'assurer un équilibre des formations, de ne pas se limiter au court terme, mais d'avoir à l'esprit que nous avons à former des jeunes qui vont travailler pendant une quarantaine d'années dans des métiers qui évoluent de plus en plus, surtout dans un monde dont nul ne peut prévoir ce que seront les enjeux. Il est essentiel de ne pas minorer cette responsabilité.

Enfin, je veux reprendre une idée qui me semble parcourir tout le projet d'avis. Il n'est pas de bonne réforme si elle n'est pas partagée par ceux qui devront la mettre en œuvre et si la confiance n'est pas présente. Les débats et les oppositions qui se manifestent sur certains des aspects du projet de loi aujourd'hui sont sans doute le signe d'un déficit en ce domaine. Pour y remédier, il n'y a pas de recette miracle mais des impératifs : se donner les temps et les moyens d'une concertation approfondie, mais aussi respecter et valoriser les métiers de ceux qui, sur le terrain, travaillent et font face aux difficultés. J'ai la faiblesse de penser que c'est ainsi que l'on pourra créer le cercle vertueux de la réussite de tous et pour tous.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Houbairi, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - Mme Houbairi

Mme Houbairi. Monsieur le Président, cher Xavier, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'avenir de la jeunesse, le redressement de notre pays, son développement culturel, social et économique dépendent largement de notre capacité collective à refonder l'école de la République. En ce sens, la CFDT considère que la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République constitue un enjeu capital. Au regard de cet enjeu et de l'ambition qu'il sous-tend, le contenu du projet de loi peut paraître insuffisant. Pour notre part, nous considérons que le verre est bien à moitié plein.

Certes, le projet actuel n'aborde pas tout et, *a fortiori*, ne règle pas tout. Mais plusieurs dispositions essentielles figurent dans le rapport annexé, car elles relèveront du domaine réglementaire.

Cette loi s'inscrit dans un élan pour refonder l'école afin que cette dernière amène tous les enfants à la réussite scolaire et leur permette une bonne insertion sociale et professionnelle.

Cela signifie que l'intérêt supérieur de l'enfant, de l'élève, sa capacité à entrer dans les apprentissages, doivent être au centre de tout processus pédagogique et de toute réflexion sur l'organisation du système éducatif.

La section éducation, culture et communication, après la rédaction du rapport et de l'avis sur les inégalités à l'école en septembre 2011, était bien outillée pour répondre à cette saisine. Le projet d'avis présenté aujourd'hui résulte bien d'un acquis collectif en termes de réflexion. Puisse ce projet d'avis constituer une véritable aide à la décision.

Pour la CFDT, outre les conditions de mise en œuvre de la réforme et le contenu des décrets qui restent à paraître, trois aspects méritent particulièrement attention.

La réaffirmation du socle commun comme élément structurant de la scolarité obligatoire nous convient bien. L'acquisition du socle commun est une mission principale de la scolarité obligatoire. L'objectif d'aboutir à une pleine cohérence entre le socle et les programmes nous convient totalement. Toutefois, cela reste à faire dans un prochain décret. Pour la CFDT, il y a là urgence absolue.

Ensuite, la formation des enseignants. Elle a quasiment disparu ces dernières années. Il est positif de constater l'objectif affiché de la restaurer, de faire plus et mieux qu'avant.

Pour la CFDT, la formation initiale et continue des personnels est l'une des conditions essentielles de la refondation. Nous considérons, nous aussi, c'est-à-dire avec d'autres, que la formation à la pédagogie pour centrale qu'elle soit ne suffit pas en elle-même. L'enseignant doit être formé à la prise en charge de la classe dans sa globalité et ses différentes dimensions. L'évolution de la société, la diversité des publics scolarisés et des situations rencontrées, rendent indispensable la capacité à appréhender la complexité inhérente à ces évolutions. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le projet de formation à la réflexion morale et civique, dont on voit facilement à la fois l'intérêt et le risque.

Dans ce contexte, les enjeux de la refondation de l'école sont immenses et celui de l'insertion professionnelle n'est pas le moindre. Pour la CFDT, l'instauration d'un véritable parcours d'orientation doit permettre à chaque élève de découvrir ses potentialités et de construire son propre avenir. Pour cela, il faut conforter les liens entre la formation, l'orientation, l'insertion professionnelle et l'emploi et, ce, tout au long de la vie et au plus près des territoires.

La CFDT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Weber, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Weber

Mme Weber. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers collègues, la CFE-CGC partage le constat et les préconisations contenus dans cet avis.

Ce projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école constitue une première étape indispensable pour l'amélioration de notre système éducatif. Il comporte de nombreuses avancées positives pour faciliter la réussite de tous les élèves :

- lutte contre l'échec scolaire précoce à travers la priorité donnée à l'école primaire ;
- investissement important pour le développement du numérique ;
- instauration d'un parcours d'orientation individualisé ;
- réinvestissement de l'État dans la formation initiale des personnels.

Ce dernier point est pour la CFE-CGC une des clés de la réforme.

Il s'agit en effet d'un enjeu majeur pour permettre l'évolution de notre système éducatif. Notre groupe soutient, à ce titre, la préconisation d'un pré-recrutement des futurs enseignants en fin de licence. Pendant les deux années de master, l'étudiant pourra préparer son diplôme et bénéficier d'une véritable formation professionnelle.

Si la formation initiale et continue des enseignants est majeure pour réussir cette refondation, elle n'est pas suffisante. Il est fondamental d'associer et d'impliquer l'ensemble des acteurs, personnels du système éducatif, mais aussi parents d'élèves, associations et collectivités locales.

Nous souhaitons par ailleurs mettre l'accent sur certains points évoqués dans l'avis.

Pour la CFE-CGC, les choix d'orientation contraints, les difficultés de prise en charge précoce (dès le primaire) des élèves en difficulté et l'adaptation des méthodes pédagogiques aux besoins des élèves sont des éléments déterminants du décrochage scolaire. Nous souhaitons ainsi rappeler que l'innovation pédagogique et toutes les réformes qui devront être mises en œuvre doivent avoir pour objectif de permettre à chaque enfant de trouver sa place et de s'épanouir dans le système scolaire, de bénéficier de méthodes d'enseignement adaptées à ses besoins, et de pouvoir faire un choix d'orientation libre et éclairé.

Les apports des TIC en termes de pédagogie et de facilitation des apprentissages sont incontestables. La mise à disposition, dans tous les établissements et pour tous les élèves, d'un parc numérique suffisant et de qualité sera essentielle. De plus, nous souhaitons vivement la création d'une plateforme nationale qui regrouperait l'ensemble des ressources pédagogiques numériques, et serait accessible à chaque membre de la communauté éducative.

Pour finir, nous souhaitons rappeler que la refondation de l'école devra également reposer sur une meilleure reconnaissance de l'engagement des équipes éducatives, à travers notamment une rémunération à la hauteur de leur contribution au développement de notre société.

La CFE-CGC votera ce projet d'avis.

M. le Président. L'ensemble des groupes s'étant exprimé, la discussion générale est close et après avoir constaté qu'il n'a pas été déposé d'amendement, je déclare le vote ouvert.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes Chers collègues, aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par Xavier Nau.

S'il n'y a pas d'objections, nous allons procéder au vote sur l'ensemble du projet d'avis.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 161
- ont voté pour : 133
- se sont abstenus : 28

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est au Président Da Costa.

M. Da Costa, Président de la section de l'éducation, de la culture et de la communication. Je voudrais tout d'abord remercier le Bureau et l'ensemble des collègues qui ont répondu à cette invitation d'une séance exceptionnelle car le sujet le méritait, dans une année ô combien importante, en perspective sur cette loi.

Je salue également le travail de la section qui a rendu un avis en moins de quatre semaines, ce qui est un véritable défi pour nous, mais qui s'appuie sur un travail régulier et sur les avis précédents.

Je voudrais remercier l'administration de la section et tout particulièrement Xavier Nau, notre rapporteur, pour le travail réalisé.

Cet avis fait œuvre de pédagogie. Il fera sans doute aussi œuvre de référence à la fois avant la présentation en Conseil des ministres mercredi prochain de cet avant-projet de loi et du débat parlementaire qui va s'ouvrir dans six semaines.

Je tenais surtout à souligner au nom de la section, que nous retrouvons dans ce projet de loi, de grands objectifs que la section avait posés depuis le début de notre mandature. En cela, je crois que nous poursuivrons sans doute certaines thématiques évoquées au cours de cet après-midi tant par les collègues que par le ministre.

Enfin, nous avons tenu à marquer des positions de nos groupes sur des sensibilités qui existent au sein de notre assemblée. Je tiens à remercier également l'ensemble de la section et le rapporteur d'avoir contribué à cette œuvre utile pour le ministre et pour le gouvernement.

Nous avons souligné des aspects qui manquent, qu'il faut renforcer, en matière notamment de formation continue, de rôle des parents.

Dorénavant, le CESE insiste sur l'implication de l'ensemble des acteurs du système éducatif et de l'ensemble des composantes de notre assemblée. Ce projet de loi ne s'arrête pas au seul vote par notre assemblée. Il l'engage dans son ensemble dans les prochaines semaines, y compris dans le dialogue avec les assemblées, mais aussi chacun des groupes de l'assemblée.

Nous sommes dans une loi de planification et de programmation. Notre assemblée n'en aura sans doute pas beaucoup au cours des mois qui viennent. C'est une cause majeure sur laquelle nous nous prononçons cet après-midi, celle de l'avenir de la jeunesse de notre pays. Cela méritait bien que nous y consacrons la qualité des débats que nous avons eus cet après-midi. Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci Monsieur le Président. Chacun a compris que nous aurons à suivre la loi de programmation, mais aussi les évaluations sur un certain nombre de positions prises par les groupes.

Mes Chers collègues, je vous rappelle que la prochaine séance plénière aura lieu le 22 janvier 2013, avec à l'ordre du jour la présentation du projet d'avis sur *Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire*, présenté par MM. Patrick Lenancker et Jean-Marc Roirant, rapporteurs, au nom de la commission temporaire.

Le 23 janvier, nous aurons la présentation du projet d'avis par Claire Guichet, rapporteure, sur *Le logement autonomes des jeunes*.

Je vous remercie.

La séance est levée.

*
* *

La séance est levée à 16 heures 45.

Prochaine séance le mardi 22 janvier 2013 à 14h30.